

Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle

Délibération n°43/03/21-CLE : élection d'un membre au sein du collège des usagers du Bureau de la CLE

Commission réunie le 15 mars 2021, Visio-conférence

Convocation expédiée le : 19 février 2021

Président : M. Alain BLONDEAU

Secrétaires de séance : M. BUSY et Mme. GUIGO

Etaient présents :

- Mmes TATE Corinne et DASSONVILLE Anne
- MM. BLONDEAU Alain (disposant du pouvoir de M. CARON Jean-François), BEHARELLE Pierre, DUBOIS André-Luc, GRAS Christophe, BAEY Olivier (disposant du pouvoir de M. KEMEL Philippe), CANLER Philippe, CHOCRAUX Bernard, PEYRAUD Jean-Jacques, PILETTE Julien, HUMEZ Frédéric (disposant du pouvoir de M. BOSSART Steve), BOS Alain, MONCHY Jean-Marie, GARCIN Alexandre, SENECHAL Pierre (disposant du pouvoir de M. GAQUERE Raymond)
 - 16 présents + 5 pouvoirs

Le collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations :

- Mmes VILLERS Anita (EDA), CADET Jocelyne (fédération de pêche), MOREAU Nina (CR Canoe-Kayak), MOREAUX Maryse (Chambre d'agriculture)
- MM. GALLET Benoît (CEN Hauts-de-France – disposant du pouvoir du syndicat départemental de la propriété rural du Nord et du Pas-de-Calais), CAMBERLEIN Pierre (GON Hauts-de-France), WGEUX Daniel (NNE), LOCOCHE Thomas (Ports de Lille – disposant du pouvoir de la CCI)
 - 8 présents + 2 pouvoirs

Le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- Mmes DESMARETZ Florence (DDTM 62 - disposant du pouvoir de la Préfecture 62)
- MM. FOUQUART Xavier (DDTM 59 - disposant du pouvoir de de la Préfecture 59), KARPINSKI Jean-Philippe (AEAP), ASSET Thibaud (VNF - disposant du pouvoir du BRGM), LEJEUNE Laurent (DREAL – disposant du pouvoir de l'ARS)
 - 5 présents + 4 pouvoirs

Sans pouvoir de vote, étaient présents :

- Mmes. DOUCHE Christine (CALL), BLONDEL Laurence (MEL), TRUNET Léa (DDTM 59)

- M. PARTIKA José

10 présents ou représentés par mandat.

EXPOSE : Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau est composé :

- Du Président et des Vice-Présidents comme membres de droit ;
- De 4 représentants élus au sein du collège des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations ;
- De 3 représentants issus du collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics, nommés par le Préfet.

Le Président énonce les candidatures qui se sont exprimées suite à la convocation. Il appelle à d'éventuelles candidatures en séance.

Sont candidats :

- Association Environnement Développement Alternatif (EDA), représentée par Mme VILLERS ;
- Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais, représentée par Mme MOREAUX ;
- Association Nord Nature Environnement (NNE), représentée par M. WGEUX ;
- Ports de Lille, représenté par M. LOCOCHE.

Aucun autre candidat supplémentaire ne se déclare.

Aucun participant ne sollicite le vote à bulletin secret.

Décision de la Commission Locale de l'Eau :

Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, seul le collège des usagers prend part au vote. Un vote à main levée est effectué, via l'outil de sondage WEBEX offrant support à la visioconférence.

10 voix POUR, à l'unanimité.

- **Le représentant de l'association Environnement Développement Alternatif, de la Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais, de l'association Nord Nature Environnement (NNE) et des Ports de Lille sont élus membres du Bureau de la CLE.**

Alain BLONDEAU
Président de la Commission Locale de
l'Eau de SAGE Marque-Deûle

